

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 508 (2025)-1

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 508 (2025)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2025).

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel, au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 9 juin 2025

Suzy Camiré
Technicienne juridique et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzy Camiré, certifie, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 9 juin 2025.

Donné à Carignan, ce 9 juin 2025

Suzy Camiré
Technicienne-juridique et assistante-greffière